

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 DECEMBRE 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 06 décembre 2024 s'est réuni en session ordinaire samedi 14 décembre 2024 à 10 heures 00, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Michèle Courbrant, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfeyoul, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Excusée : Laëtitia Delbos

Secrétaire de séance : Sandra Roche

Le maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »

Offre de prêt lotissement des Bouygues

I - PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

Le projet du procès verbal de la réunion du 14 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

II - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PREVOYANCE »

La délibération prise au précédent conseil ayant reçu un avis défavorable de la CST du centre de gestion, le conseil municipal délibère et acte la participation de la collectivité à hauteur de 50.00€ par agent sur la souscription d'un contrat prévoyance.

III - OFFRE DE PRET POUR L'ACHAT D'UNE PARCELLE SITUEE AU LIEU-DIT LES BOUYGUES

Une demande de financement a été faite auprès du crédit agricole pour le projet de création du lotissement aux Bouygues.

Montant emprunté : 96 000€

Durée : 5 ans, taux 4.3680%, à échéance trimestrielle. Il s'agit d'un prêt à taux variable à capital différé pendant 24 mois.

Le conseil municipal valide l'offre de prêt proposée.

IV - ASSAINISSEMENT REFORME REDEVANCE AGENCE DE L'EAU- FIXATION DES CONTRE VALEURS AU TITRE DES REDEVANCES POUR LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2025, les taxes de redevance assainissement changent.

La redevance pollution domestique (0.33€/m³) disparaît.

La redevance modernisation des réseaux de collectes (0.25€/m³) disparaît.

En 2025, la redevance performance des réseaux d'assainissement est mise en place et sera assujettie aux collectivités.

La collectivité devra verser à l'agence de l'eau en 2026 : 0.35€ x coefficient de majoration minoré à 0.3 en 2025, soit 0.105€ X volume facturé à N-1 (2025).

Le coefficient de majoration sera ajusté chaque année sur la base des déclarations faites sur SISPEA de l'année N-2.

V - MOTION VISANT A SOUTENIR LES SALARIES DU SITE ROUGIE A SARLAT

Euralis Gastronomie ayant décidé de fermer le site de Sarlat, des procédures de licenciements ou de reclassements vont être engagés envers le personnel.

Une motion de soutien a été rédigée et a été soumise aux villages de la CCSPN pour signature. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

VI - PASSAGE EN AGGLOMERATION DU LIEU-DIT GAILLARDOU

Pour faire suite à la demande des riverains, un tronçon de route départementale située au lieu-dit Gaillardou va être classé en zone d'agglomération (limitation de vitesse à 50km).

VII - DISCUSSION SUR LES PROJETS DE FIN DE MANDAT

Projets Salle des Fêtes

Deux options sont envisagées et vont être étudiées, l'une consiste à construire un bâtiment neuf, l'autre à réhabiliter l'existant.

Aire de camping-car

Il a été décidé de déplacer l'aire de camping-car sur le parking des bambous, l'aménagement de cette aire avec apport en électricité et eau va être réalisé début 2025.

Equipement Parkings

Nous prévoyons l'achat de 3 nouveaux horodateurs.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

La date de la Fête des Terroirs organisée par le Lion's Club de Sarlat est validée : lundi 18 et mardi 19 aout 2025.

Des travaux de réparation des quais sont à prévoir.

L'organisation d'une Bodega par le comité de Jumelage le jeudi 21 aout est acceptée, dans la mesure où les bénévoles s'engagent à procéder au rangement des installations dans la nuit, en raison de la tenue du marché hebdomadaire le vendredi matin.

Calendrier de début 2025

Vœux de la municipalité : samedi 18 janvier à 17h30

Repas des aînés : dimanche 02 février

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12h00